

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-05.056-0005079.2025.003				I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs			
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
	Nom	Ferme d'Artagnan		Autorité	Comité du Lait (BE-BIO-05)			
	Adresse	Rue de Tongres, 77 4684 Oupeye		Adresse	Route de Herve 104, 4651, Battice			
	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code ISO	BE
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs							
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché 							
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
<ul style="list-style-type: none"> • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique 								
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
Date	04 décembre 2025 09:51:48 +01 (CET)	Nom et signature	Comité du Lait	Certificat valable du	04/12/2025	au	04/02/2027	
Lieu	Battice (BE)							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	Fruits à l'ancienne	08 FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	Biologique
	Confiture	08 FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	Biologique
	Fruits au sirop	08 FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	Biologique
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
	Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	77 Rue de Tongre 4684 Oupeye	Préparation	Préparation de confitures, de fruits au sirop et de fruits à l'ancienne.
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		Belac	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://ng3.economie.fgov.be/NI/belac/prodcert/scope_pdf/262-PROD.pdf	
II.9 Autres informations			